



Rapport d'activité 2020

Sommaire

À propos du STRASS	3
L'équipe du STRASS	6
Services et outils au profit des travailleu se s du sexe	9
Service juridique	10
Programme anti-violence	12
Protection sociale	14
Plaidoyer	20
Recours devant le Conseil Constitutionnel	21
Recours devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)	21
Interassociatif	22
Rendez-vous de plaidoyer	22
Réponse à la crise COVID	25
PPL Avia et censure de la pornographie	27
Groupe de travail « traite des êtres humains »	28
Mobilisations	29
Communications	33
Exemples d'interventions dans les médias	34
Nos propres médias	35
Communiqués de presse du STRASS	36
Fédérations régionales	39
International	40
Hommage à Mathilde et Jessyca	41



À propos du STRASS

Le Syndicat du Travail Sexuel existe depuis mars 2009. Il est organisé par et pour les travailleur·se·s du sexe, et a vocation à intégrer et représenter tou·te·s les travailleur·se·s du sexe, quel que soit le secteur exercé, l'identité de genre, la nationalité, etc.

Le STRASS a pour but la défense des intérêts des travailleur·se·s du sexe, quels qu'ils soient.

Les membres du STRASS doivent être travailleur·se·s du sexe, en exercice, ou en « retraite ». Les managers, employeurs, et autres personnes en position de pouvoir et bénéficiant du travail et des revenus des travailleur·se·s du sexe ne peuvent pas être membres du STRASS.

Le STRASS défend une analyse et une politique féministe, en faveur des minorités et s'inscrivant dans la tradition de la lutte des classes, luttes syndicales et ouvrières en faveur des droits et des intérêts des travailleur·se·s, luttes intersectionnelles, des migrations, antiracistes, anti carcérales et policières, sexuelles et de genre, etc.

Le STRASS n'a pas uniquement pour objet de lutter contre la criminalisation du travail sexuel

(proxénétisme, délits de racolage ou d'achat d'acte sexuel, arrêtés anti-prostitution), mais également contre son exploitation, le travail forcé, la traite des êtres humains et toute forme de violence subie par les travailleur·se·s du sexe. Nous promouvons l'autodétermination, l'autogestion, et l'auto-organisation, et défendons le principe de travail sans exploiteur et de l'organisation en coopérative.

Le STRASS ne demande jamais aux travailleur·se·s du sexe de se justifier sur leur travail sexuel. Nos membres ont le droit de ressentir et d'exprimer les émotions positives ou négatives qu'elles et ils souhaitent concernant leur propre travail. Tout·e travailleur·se du sexe est légitime, et donc toute forme d'exercice du travail sexuel est légitime, que les expériences soient bonnes ou mauvaises.

À propos du STRASS

Le STRASS ne revendique pas de régime ni de statut spécifique au travail sexuel, mais simplement l'accès au droit commun, ce qui inclut le droit du travail et l'absence de discriminations ou de réglementations coercitives, le droit à la santé (sexuelle, gynéco, psy, etc.) et l'ensemble des droits humains.

Nous ne sommes donc ni abolitionnistes, ni réglementaristes.

Nous croyons dans l'internationalisme des luttes des travailleur·se·s du sexe et c'est pourquoi nous sommes membres du réseau européen ICRSE et du réseau mondial NSWP. C'est également la raison pour laquelle nous essayons autant que possible de diffuser nos informations et matériels dans les différentes langues parlées par les travailleur·se·s du sexe. Le STRASS réclame la régularisation de tou·te·s les sans papiers et l'ouverture des frontières. Nous rejetons l'amalgame entre la migration pour le travail sexuel et la traite des êtres humains, bien que les deux phénomènes puissent être liés.

Pour notre fonctionnement, nous demandons à nos membres de lire nos charte (<http://strass-syndicat.org/wp-content/uploads/2014/02/charte1.pdf>), règlement intérieur (<http://www.strass-syndicat.org/doc/RI.pdf>), et statuts (<http://strass-syndicat.org/le-strass/nos-textes/statuts/>) avant d'adhérer. Le Syndicat du Travail Sexuel est composé d'un Conseil d'Administration, ainsi que de fédérations régionales et de membres qui sont exclusivement travailleur·se·s du sexe en activité ou en retraite.



L'équipe du **STRASS**



Les membres du conseil d'administration du STRASS

Juin 2019 - Juin 2020



Amar Protesta : secrétaire générale,
Eva Vocz : trésorière,
Anaïs de Lenclos : porte-parole nationale,
Dorys, Pasha Shatte, Mimi, Cybèle
Lespérance, Mylène Juste.

Toutes les membres du CA sont des travailleuses du sexe, dont deux sont de nationalité étrangère, et une personne s'identifiant comme trans.

Juin 2020 - Juin 2021



Cybèle Lespérance : Secrétaire Générale,
Dorys : Trésorière,
Anaïs de Lenclos : Porte-parole nationale,
Mel : AdministrateurICE

Avec la crise sanitaire contre le COVID19, l'Assemblée Générale de juin 2020 n'a pu se tenir en présentiel et les candidatures ont été beaucoup moins nombreuses qu'en temps normal. Beaucoup de membres du STRASS ont rencontré des difficultés économiques majeures, d'autres ont vu leur santé mentale très impactée. Il a donc été décidé d'avoir un Conseil d'Administration plus restreint que ce que prévoient nos statuts, qui autorisent néanmoins des places vacantes.

Les collaboratrices salariées du STRASS

Mathilde de Andrade : chargée de mission pour le service juridique est décédée le 27 mai 2020.

Camille Brouqué : responsable du service juridique en remplacement de Mathilde a été embauchée à partir du 2 novembre 2020.

Thierry Schaffauser : coordinateur national embauché en août 2019.

Les adhérents du STRASS

Au 31 décembre 2020, le STRASS comptait 511 travailleurs se s du sexe adhérent e s sur toute la France,

soit une baisse conséquente en comparaison de l'année précédente, pouvant être expliquée par l'interruption des actions en extérieur et la perte de contact avec les collègues les moins connectées, en particulier celles exerçant dans la rue.



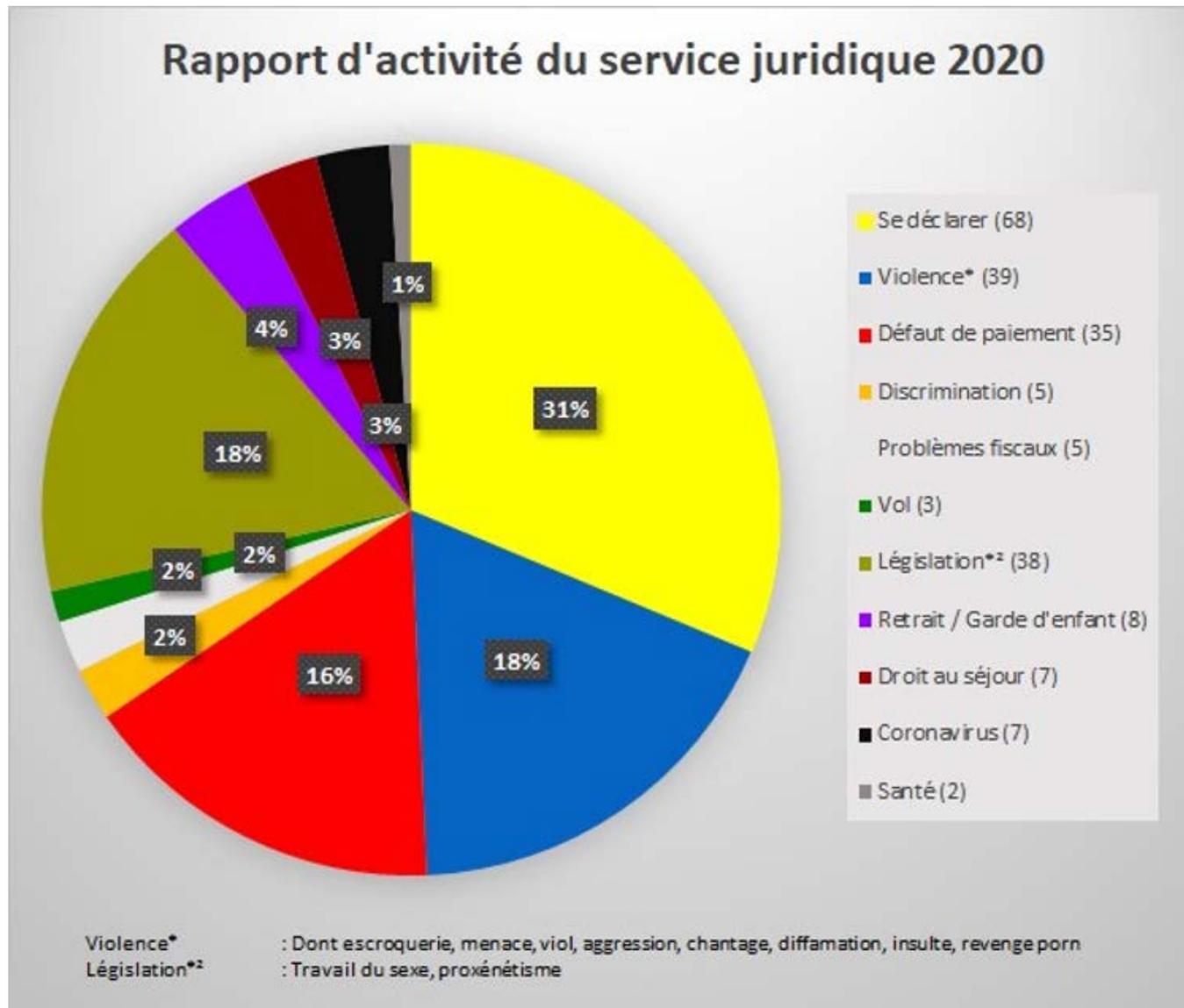
Services et outils au profit des travailleurs·se·s du sexe



Service juridique

Une montée en puissance dans un contexte difficile

Malgré le décès de notre salariée au mois de mai 2020 pendant le premier confinement, notre service juridique a été davantage sollicité, passant de 76 demandes en 2019 à 217 en 2020. Le détail des suivis personnalisés est disponible via le graphique ci-dessous.



Le service juridique a continué de fonctionner y compris pendant l'été en l'absence de salariée grâce à l'appui de notre coordinateur national et d'un élève avocat en stage avec notre partenaire Médecins du Monde.

Les travailleur·se·s du sexe peuvent obtenir soutien et information juridique par téléphone, et via l'adresse service-juridique@strass-syndicat.org ou lors des rendez-vous personnalisés pendant une permanence téléphonique hebdomadaire qui a remplacé les permanences physiques qui avaient lieu à Paris.

Une contestation d'arrêté municipal de la commune de Chassieux dans le Rhône a également abouti à un succès puisque le tribunal administratif de Lyon a fait abroger l'arrêté le 28 octobre 2020 suite à notre recours.

Nous avons également décidé de soutenir les 261 travailleur·se·s du sexe qui ont saisi la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) après l'épuisement des voies de recours en France contre la pénalisation des clients. Le STRASS a donc présenté une demande d'intervention volontaire auprès de la CEDH.

Le succès de notre service juridique est tel que nous prévoyons au moins 400 sollicitations en 2021.

Pour faire face à cette charge de travail en constante augmentation, nous espérons que l'obtention de nouvelles subventions faciliteront le passage à temps plein de notre nouvelle salariée, voire l'embauche d'une nouvelle personne.

Programme anti-violence



Le STRASS soutient les travailleur·se·s du sexe victimes de violence en offrant un accompagnement via son service juridique pour les personnes souhaitant porter plainte, et relaie vers les associations de santé communautaire toute demande de soins. Mais nous allons plus loin, en collaborant avec le Projet Jasmine, site et application en ligne de référencement, signalement, et alerte contre les agressions. <https://projet-jasmine.org/>

Tout au long de l'année, des militant·e·s du STRASS ont participé aux réunions du Projet Jasmine et ont aidé à l'enregistrement de plusieurs milliers de signalements, et continuent de promouvoir ce nouvel outil contre les violences au sein des diverses communautés de travailleur·se·s du sexe.

En décembre 2020, + de 20 000 signalements avaient été recensés et enregistrés sur la plateforme,

en partie grâce à la participation de militantes bénévoles du STRASS, et + de 800 travailleur·se·s du sexe étaient utilisatrices.

Le rôle de « marraines » initialement entrepris par de nombreux·es travailleur·se·s du sexe membres du STRASS s'est donc avéré un succès.



S.W.A.G.

Une des membres de notre Conseil d'Administration, Peshia Shatte, a par ailleurs mis en place une structure d'autodéfense féministe par et pour les travailleuses du sexe, à la suite du financement par le syndicat de sa propre formation. Elle est ainsi devenue formatrice et a développé avec la communauté des outils spécifiques pour une autodéfense dans le contexte de travail sexuel.

L'objectif est que de plus en plus de travailleuses du sexe deviennent elles-mêmes formatrices pour partager ces savoirs au sein de leurs propres communautés.

En 2019, l'organisation est devenue indépendante du STRASS pour se nommer SWAG, à savoir Sex Worker Autodefensia Group. Le STRASS continue à présent de relayer toute collègue intéressée par l'autodéfense vers SWAG.

<https://www.facebook.com/jointheswag/>



Protection sociale

La reconnaissance du travail sexuel comme travail défendue depuis toujours par le STRASS répond en particulier au besoin d'ouverture de droits et de protections sociales liées au travail.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a démontré plus que jamais, la nécessité de pouvoir entrer dans l'économie formelle.

Malgré les lois sur le proxénétisme interdisant toute forme de salariat, un des statuts les plus protecteurs, les travailleur·se·s du sexe ont néanmoins le devoir de se déclarer en tant que travailleur·se·s indépendant·e·s, en général sous le régime de l'auto-entreprise, bien que d'autres possibilités existent pour certaines catégories de travailleur·se·s du sexe (statut d'artistes, intermittents du spectacle, artisans).

Se déclarer

Le STRASS est une des rares organisations en France qui aide et conseille les travailleur·se·s du sexe pour se déclarer,

puisque les pouvoirs publics subventionnent principalement des associations qui préfèrent "aider" à la "sortie de la prostitution" plutôt que d'apporter des réponses concrètes en matière d'ouverture de droits pour les personnes qui exercent un travail sexuel. D'autres associations, conseillent de ne rien déclarer pour pouvoir toucher des aides sociales, or cette stratégie peut avoir des inconvénients en matière de régularisation du droit au séjour pour les personnes devant prouver des revenus, ou pour convaincre une banque de soutenir un projet financier, ou tout simplement pour "cacher ses économies". Se déclarer n'empêche pas non plus de toucher certaines aides sociales qui dépendent plutôt du montant des revenus mensuels. Par exemple, **le RSA et les aides au logement (APL) peuvent continuer à être perçus en complément d'un petit revenu déclaré.**

Un des principaux avantages de se déclarer est d'échapper au risque de poursuite pour « travail dissimulé »

Depuis la dépénalisation du racolage public en 2016, cette infraction est de plus en plus utilisée par la police, en particulier contre les travailleurs se s du sexe roumaines et bulgares dont le statut de résident européen, et le séjour régulier de plus de trois mois, n'est garanti que si elles exercent une profession déclarée en France. **Se déclarer peut donc aider dans certaines circonstances à maintenir son droit au séjour en France** en prouvant sa capacité à produire des revenus et contribuer au système. Il faut cependant avoir déjà un titre de séjour avec permis de travailler pour se déclarer.

Le statut d'autoentrepreneur permet d'accéder à l'assurance maladie (qui couvre une base de soins seulement), aux congés maternité et paternité, et de gagner des points pour sa retraite selon les montants déclarés. Certaines allocations familiales peuvent être maintenues

avec ce statut. En revanche, plusieurs droits et protections ne sont pas, ou mal couvertes, comme l'assurance chômage, inaccessible pour les travailleur·se·s du sexe.

Les options légales de protection sociale ouvertes aux travailleur·se·s du sexe sont donc limitées et le STRASS a tenté d'améliorer cette situation en étudiant et travaillant à plusieurs nouvelles pistes.

Mutuelle santé

Le principe d'une mutuelle santé est de couvrir tous les frais de médicaments et soins de santé, non couverts par la sécurité sociale, qui laisse une partie à payer à la charge des patients. Si les travailleurs salariés bénéficient d'une mutuelle dont la moitié des cotisations revient par obligation légale à la charge de l'employeur, les travailleurs indépendants doivent en revanche tout payer par eux-mêmes. Les travailleur·se·s du sexe étant exclu·e·s du salariat pour des raisons légales (proxénétisme), il faut donc se couvrir soi-même, avec de grandes difficultés lorsqu'on est en plus refusé·e·s par les assurances et mutuelles. Pour remédier à ce problème, le STRASS a finalement identifié après de longues recherches un partenaire prêt à nous couvrir.

En 2020, nous avons identifié la mutuelle PMIF pour un nouveau partenariat afin d'ouvrir l'adhésion à une mutuelle santé pour les travailleur·se·s du sexe.

Pendant longtemps, les travailleur·se·s du sexe étaient exclu·e·s de ce type de dispositifs pour des raisons discriminatoires, étaient obligées de mentir sur leur profession pour y souscrire, et se voyaient ensuite refuser

Services et outils au profit des travailleurs se s du sexe

tout remboursement de médicaments et de soins sur ce motif. Avec cet accord, il est à présent possible de parler ouvertement de son travail sexuel, sans avoir à donner d'explications et de détails, **sans discrimination**, et avec garantie du maintien de l'**anonymat**, la mention du travail sexuel n'apparaissant sur aucun document. Le remboursement des frais médicaux n'est pas remis en cause y compris lorsqu'on a déclaré officiellement une autre activité que le travail sexuel à cause d'une peur de la stigmatisation. L'accord signé avec la PMIF leur permet de comprendre la situation et d'offrir aux travailleurs se s du sexe **conseils et information dans la bienveillance et sans jugement**. Enfin, l'accord avec la PMIF permet de bénéficier d'un **prix très avantageux**, tout en maintenant une large protection, puisque le principe de mutualisation fait que les frais de santé sont partagés collectivement entre tous les adhérents à la mutuelle tandis qu'une assurance privée individuelle coûtera beaucoup plus cher.

L'adhésion à la mutuelle PMIF n'oblige pas à être déclaré·e à l'URSSAF ni au fisc. Il faut uniquement une attestation de carte vitale avec numéro de sécurité sociale, une pièce d'identité, un RIB pour les prélèvements mensuels de cotisation (et percevoir les prestations), et remplir un bulletin d'adhésion en expliquant qu'on est soit membre du STRASS soit venant de la part du STRASS si on n'est pas membre du syndicat.

Pour bénéficier de la mutuelle :

Contactez la **PMIF**

Alessia Ferlito, 26 rue du Général Leclerc 95410 GROSLAY

Téléphone : **01 39 83 40 60** Mail : accueil@pmif.fr

<https://strass-syndicat.org/wp-content/uploads/2021/03/Dossier-adhesion-PMIF.pdf>

Prévoyance

En 2020, un peu sur le même principe que la mutuelle, une nouvelle offre de protection sociale, à travers la mise en place d'une prévoyance collective est à présent offerte à tou·te·s les travailleur·se·s du sexe.

Cette fois, il s'agit de pouvoir bénéficier d'un **revenu garanti en cas d'arrêt de travail lié à un accident ou la maladie**, qui inclut tout type de travail sexuel, sans discrimination. En mutualisant nos efforts, nous obtenons des tarifs très bas et une relation de confiance avec la PMIF qui reste notre organisme prestataire partenaire.

Le dispositif repose sur le principe de la solidarité entre tou·te·s les contractants. Cela signifie que les cotisations, ainsi que l'allocation versée, sont mutualisées. Comme pour la mutuelle santé, plus nous serons nombreu·se·s, plus nous pourrons négocier des offres avantageuses, et solliciter ensuite de nouveaux contrats dans l'avenir, comme par exemple, peut être un jour, un projet de complémentaire retraite.

Soutien financier pendant le premier confinement lié à la crise COVID

En 2020, les travailleuses du sexe ont été durement frappé·e·s par la crise sanitaire. Au printemps, lors du premier confinement, rien n'était prévu pour les travailleur·se·s de l'économie informelle. Les organisations de travailleur·se·s du sexe ont dû organiser en urgence la solidarité auprès des collègues privées de revenus du jour au lendemain. Une demande de fonds d'urgence a été faite auprès du gouvernement et du président de la République sans aboutir à une quelconque réponse. La ministre en charge des droits des femmes Marlène Schiappa a expliqué qu'indemniser les travailleur·se·s du sexe était « très compliqué » et a laissé entendre que l'argent donné aux

Services et outils au profit des travailleur·se·s du sexe

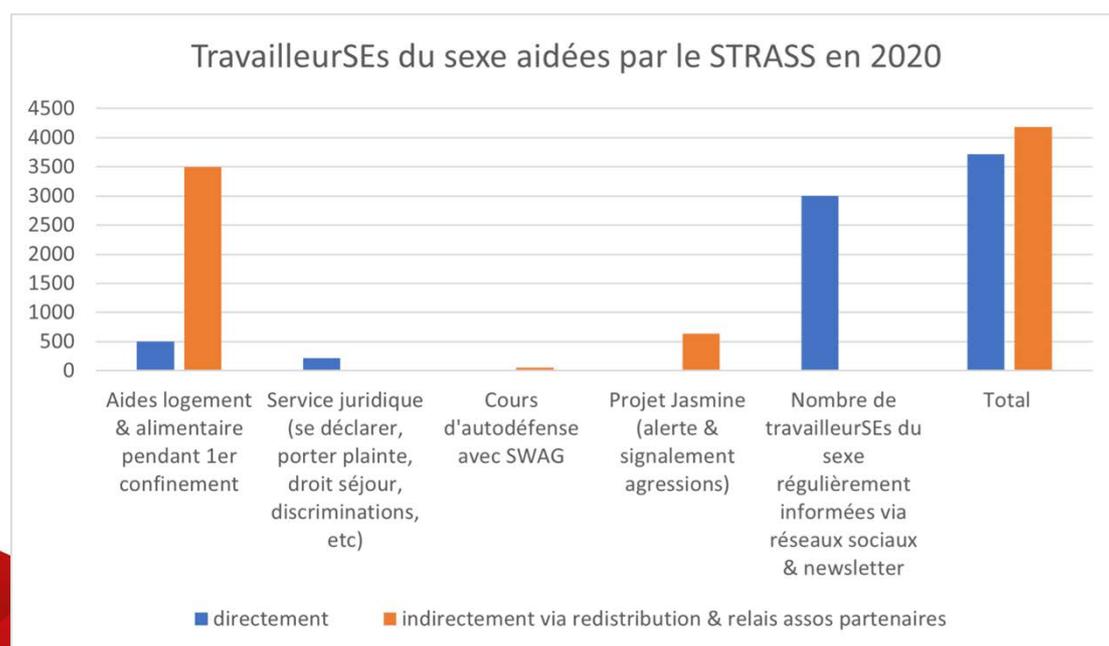
travailleur·se·s du sexe servirait à alimenter des réseaux de traite des êtres humains.

Le STRASS, comme l'ensemble des organisations de travailleur·se·s du sexe, a donc lancé une cagnotte en ligne afin de collecter des fonds. Notre notoriété et présence sur les réseaux sociaux a permis de collecter 66 704 € auxquels nous avons ajouté 4 000 € de notre propre budget. La somme de plus de 70 000€ a été entièrement redistribuée.

Environ 500 travailleur·se·s du sexe ont été aidées directement

via des virements bancaires pour un montant total équivalent à 40 000 euros. Les personnes n'ayant pas de compte en banque ont été relayées vers les associations partenaires locales organisant des livraisons de colis alimentaires et de kits de santé.

Ayant collecté davantage d'argent que les plus petites associations, nous avons donc redistribué les 30 000€ restant à nos partenaires qui manquaient de moyens. En tout, ce sont 3 500 travailleur·se·s du sexe qui ont pu bénéficier directement ou via un relais vers d'autres associations partenaires des fonds récoltés.



Plaidoyer



Recours devant le Conseil Constitutionnel Recours devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)

Après l'échec de la Question prioritaire de constitutionnalité (QPC) devant le conseil constitutionnel le 1er février 2019, à laquelle Le STRASS avait participé avec 21 autres associations, un recours devant la CEDH a été décidé. Ce recours est porté par 261 travailleur·se·s du sexe identifiées par, ou membres, des organisations représentatives, dont le STRASS. Les deux tiers de ces nouvelles requérantes sont des travailleur·se·s du sexe migrant·e·s.

La crise sanitaire a retardé le processus du recours mais celui-ci a finalement été reconnu comme suffisamment sérieux pour être étudié. La France devra donc répondre devant la cour européenne des accusations d'entrave aux droits humains des travailleur·se·s du sexe causés par la pénalisation des clients, notamment le droit à la vie, à la santé, et au respect de la vie privée.

Interassociatif

- *Participation au sein de l'Inter-LGBT à Paris*
- *Participation au sein de la Fédération Parapluie Rouge au niveau national*
- *Implication dans les mobilisations féministes du Village des féminismes*
- *Participation au Projet Jasmine*

Rendez-vous de plaidoyer

- *13 janvier RDV avec l'Association Contre la Prostitution des Enfants*
- *16 janvier discussion téléphonique avec le député LREM Raphael Gérard suite à la publication des propos transphobes du Mouvement du Nid*
- *22 janvier le concept de « proxénétisme » a été exclu de la PPL Avia grâce à un amendement du député Gérard car sa définition était considérée trop large*
- *29 janvier réunion WeAct avec Médecins du Monde*
- *12 février envoi courrier à Anne Hidalgo concernant sa politique municipale*
- *19 février RDV avec le député Jean Michel Mis*
- *21 février rencontre avec David Belliard et Anne Souyris d'EELV Paris*
- *Février – questions sur le TDS incluses dans le questionnaire du centre et de l'Inter-LGBT adressé aux candidats des municipales à Paris*

Plaidoyer

- 2 mars RDV avec Carole Vachet conseillère du secrétaire d'état au numérique concernant la censure de la pornographie en ligne
- 6 mars RDV avec la députée LREM Alexandra Louis
- 6 mars réunion téléphonique avec ONU Femmes France sur l'exclusion des TDS du forum génération égalité
- 9 mars courrier adressé à Olivier Faure, secrétaire général du Parti Socialiste
- 13 mars réponse écrite de la liste de gauche du Printemps marseillais dans le cadre des municipales
- 1^{er} avril courrier de 17 parlementaires alertant le secrétariat à l'égalité femmes-hommes des impacts de la crise sanitaire sur les travailleur·se·s du sexe
- 6 avril lettre ouverte au président de la République pour un fonds d'urgence
- 10 avril visioconférence avec le député LREM Ludovic Mendès concernant l'impact de la crise sanitaire
- 13 avril courrier de 26 députés LREM au secrétariat à l'égalité femmes-hommes
- 18 avril les amendements au projet de loi de finances rectificatif afin de soutenir les travailleur·se·s du sexe pendant la crise sont rejetés
- 22 avril courrier de 51 parlementaires à la secrétaire d'état à l'égalité
- 27 avril visioconférence avec plusieurs députés LREM organisée par le député Ludovic Mendès
- 28 avril une lettre ouverte de 61 organisations LGBTIQ interpelle la secrétaire à l'égalité sur l'absence de revenus des publics LGBT les + précaires, dont les travailleur·se·s du sexe
- 29 avril courrier des associations de lutte contre le sida au 1^{er} ministre Edouard Philippe l'alertant sur l'impact de la crise COVID sur les TDS

Plaidoyer

- 5 mai courrier des députés Obono et Autain LFI à la secrétaire d'état égalité appuyant la demande d'un fonds d'urgence
- 2 juin RDV téléphonique interasso avec Christelle Dubos du Ministère des solidarités
- 3 juin rendez-vous téléphonique avec le cabinet de la députée Obono
- 4 juin réunion avec députées Avia, Couillard et Fajgeles, rapporteuses des PPL anti-porno
- 5 juin appel cabinet sénatrice Benbassa concernant la PPL Couillard sur les violences conjugales
- 22 juin publication du rapport d'évaluation de la loi 2016 commandé par le gouvernement
- 30 juin rencontre avec Guillaume Lacroix, président du Parti Radical de Gauche
- 7 juillet conférence de presse et publication du contre-rapport d'évaluation de la loi en présence de parlementaires
- 27 août publication du rapport des sénateurs Buzin et Bocquet révélant le détournement des crédits du programme 137 (parcours de sortie de la prostitution)
- 9 septembre rencontre avec Théo Challande, adjoint aux discriminations de la mairie de Marseille
- 20 septembre rendez-vous avec Jean-Luc Roméro, adjoint aux droits humains et lutte contre les discriminations de la mairie de Paris
- 4 novembre RDV avec députés Gérard, Vanceunebrock et Mendès
- 6 novembre RDV avec l'association FLAG concernant l'accueil des TDS victimes par la police
- 13 novembre courrier de 7 députés LREM au gouvernement
- 17 novembre courrier interasso au maire de Lyon Grégory Doucet sur les arrêtés municipaux

Plaidoyer

- 17 novembre RDV avec l'ACOSS sur l'indemnisation URSSAF et protection sociale des TDS
- 17 novembre RDV avec Théo Challande de la mairie de Marseille
- 19 novembre rencontre avec les jeunes radicaux de gauche
- 20 novembre RDV avec Anne-Sophie Pelletier députée EU de la LFI
- 27 novembre RDV avec Jean Fabre-Mons du ministère de la Santé
- 11 décembre RDV avec Lydia Frentzel de la mairie de Marseille
- 17 décembre RDV avec le cabinet de Moreno à l'égalité
- 18 décembre réunion avec UN spécial rapporteur sur « l'esclavage moderne »
- 23 décembre appel téléphonique avec Frédéric Potier de la DILCRAH
- 29 décembre RDV avec Gwenaël Frontin du ministère du travail

Réponse à la crise COVID

Au printemps 2020, une nouvelle stratégie de plaidoyer a dû être mise en place pour répondre à la crise sanitaire. Plusieurs courriers et communiqués ont alerté les différents pouvoirs publics sur la nécessité d'indemniser les travailleur·se·s du sexe privées de revenus pendant le premier confinement. Cela a été l'occasion d'exposer les dysfonctionnements du système prétendant « aider les prostituées » mais limitant cette aide aux seules personnes entrant dans un « parcours de sortie de la prostitution ». Elles n'étaient de 2016 à 2020 qu'environ 300 pour les 40 000 à 50 000 travailleur·se·s estimées en France. La crise sanitaire a permis de révéler que les crédits alloués au « parcours de sortie » n'étaient pas entièrement dépensés faute de

personnes à « réinsérer ». Le mouvement des travailleur·se·s du sexe a donc demandé que les crédits non dépensés soient réalloués à un fonds d'urgence pour répondre à la crise sanitaire précarisant fortement l'ensemble des TDS. Devant le refus du gouvernement de mettre en place ce fonds d'urgence dédié à la crise au prétexte que c'était « très compliqué » et qu'un « parcours de sortie » existait déjà,

les organisations de travailleur·se·s du sexe ont dû s'auto-organiser en faisant appel à la générosité du public.

10 fois plus de personnes (environ 3 500 TDS) ont ainsi pu être aidées en quelques semaines en comparaison du nombre de personnes qui ont « bénéficié » d'un « parcours de sortie » en 4 ans. La crise a également rendu visible le fait que le but de la loi de 2016, à savoir éliminer les revenus des travailleur·se·s du sexe en pénalisant nos clients, n'avait en rien fait disparaître le travail sexuel ou la traite des êtres humains, mais seulement exposé les travailleur·se·s du sexe à davantage de précarisation et à une mise en danger de leur santé et sécurité. Le 27 août, un rapport parlementaire des sénateurs Bazin (LR) et Bocquet (PCF) révélait que les fonds du programme 137 finançant le « parcours de sortie de la prostitution » était en fait détournés par le secrétariat à l'égalité vers d'autres actions, ce qui explique la raison pour laquelle il était #trèscompliqué de réallouer les crédits vers les personnes censées en bénéficier.

A cause du refus catégorique du cabinet Schiappa, nous avons dû nous tourner vers d'autres ministères. C'est finalement grâce au soutien du ministre du Logement Julien Denormandie, qu'une enveloppe de 180.000€ a pu être dégagée sous forme de chèques services. Ceux-ci ont été distribués à environ 1000 travailleur·se·s du sexe au début de l'été 2020.

PPL Avia et censure de la pornographie

De septembre 2019 au printemps 2020, un travail spécifique de plaidoyer a été mené contre la proposition de loi de la députée Laetitia Avia visant à censurer les propos haineux ainsi que des « contenus illicites » en ligne. La pornographie et le « proxénétisme » ont fait l'objet de deux amendements se traduisant par une censure des contenus en ligne générés par les travailleur-se-s du sexe ou permettant l'exercice de son travail. Notre plaidoyer a permis de faire retirer le concept de « proxénétisme » du texte de loi, mais la pornographie a été maintenue et est donc devenue plus facilement visée par la censure. Deux autres propositions de loi ont renforcé la censure de la pornographie et du travail sexuel en ligne alors même que ces modes de travail devenaient indispensables pendant les confinements et couvre-feux liés à la crise sanitaire. Tandis qu'il était « très compliqué » d'organiser l'indemnisation des travailleur-se-s du sexe, ou que d'autres lois ont été retardées par la crise sanitaire, les lois incluant une plus grande censure contre la pornographie en ligne sont restées « urgentes » au regard du calendrier parlementaire et ont toutes été votées.



Groupe de travail « traite des êtres humains »

Depuis septembre 2019, le STRASS participe au groupe de travail de la Commission Nationale Consultative sur les Droits de l'Homme (CNCDH) sur la traite des êtres humains.



Mobilisations

I DON'T FUCK
CIS IS WHITE MEN
FOR FREE



Mobilisations

- 3 janvier 2020 cérémonie pour les funérailles de Maïa, porte-parole du STRASS
- 12 janvier campagne de tweets contre la PPL Avia
- 13 janvier PayPal bloque notre compte et nous devons initier une procédure
- 16 janvier 2020 participation au dîner annuel des Roses d'Acier à Paris
- 18 janvier table ronde sur l'autonomie corporelle avec Women March Paris
- 28 janvier séance de soutien, conseils, massage bien-être et hypnose avec Céline Tran à Paris
- 31 janvier goûter de putes à Lyon
- 4 février goûter de putes à Grenoble
- 7 février participation à la réunion d'information sur le Forum Génération Egalité
- 21 février rassemblement au bois de Boulogne à Paris suite au meurtre de Jessyca Sarmiento
- 22 février participation à une kermesse féministe à Paris
- 29 février marche blanche à Paris en mémoire de Jessyca Sarmiento
- 29 février rassemblement au vieux-port à Marseille pour Jessyca
- 5 mars rassemblement en hommage à Jessyca Sarmiento à Toulouse



Mobilisations

- 8 mars village des féminismes à Paris
- 8 mars participation aux manifestations féministes de Marseille, Montpellier, Lyon, Toulouse
- 9 au 13 avril manif virtuelle en ligne contre les 4 ans de la loi de pénalisation des clients
- 1^{er} mai participation à la manif virtuelle en ligne « manif pour une pandémie » qui inclut des visuels pour la décriminalisation du travail sexuel, la régularisation des sans-papiers, et un revenu pour toutes
- 2 juin campagne en ligne pour la journée internationale des travailleur·se·s du sexe

DECRIMINALISATION DU TRAVAIL DU SEXE !

#RevendicationsDunePandémie
#1MaiSousPandemie #ExigeonsLaRupture



- 10 juin obsèques de Mathilde
- 14 juin AG ordinaire du STRASS et renouvellement du CA
- 26 juin marche de nuit féministe à Paris
- 28 juin la Pride de Marseille inclut les travailleur·se·s du sexe dans ses visuels et communication
- 4 juillet Pride à Paris



- 17 octobre la marche Existrans-Intersex est finalement annulée
- 17 décembre rassemblements à Lyon, Marseille, Toulouse, Paris, Nantes, Lille et Clermont-Ferrand pour la journée mondiale contre les violences faites aux TDS
- 17-20 décembre téléconférence féministe « le travail sexuel au croisement des oppressions »



Communications



Exemples d'interventions dans les médias

(liste non exhaustive)

- 21 Janvier – tribune dans Libération avec des militantes féministes, antiracistes et LGBT contre la PPL Avia
https://www.liberation.fr/debats/2020/01/21/feministes-lgbti-et-antiracistes-nous-ne-voulons-pas-de-la-loi-cyberhaine_1774297/
- Février - tribune dans Têtu contre la loi de pénalisation des clients
- 18 février – tribune dans Médiapart contre la censure du porno
<https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/180220/contre-la-pornodivulgation-pour-la-protection-des-mineurs-et-des-libertes-censurer-le>
- 26 février – signature d'une tribune dans Libération contre l'exclusion des femmes trans des luttes féministes
https://www.liberation.fr/debats/2020/02/26/le-debat-sur-la-place-des-femmes-trans-n-a-pas-lieu-d-etre_1779708/
- 2 mars – droit de réponse dans Charlie Hebdo qui nous accusait d'être des « patrons du sexe » « nostalgiques des maisons closes »
- 10 mars – sortie du podcast « la politique des putes » d'Océan
- 7 juillet conférence de presse et publication du contre-rapport d'évaluation de la loi
- 4 août tribune d'alliées en soutien du STRASS diffamé dans l'Humanité <https://blogs.mediapart.fr/merome-jardin/blog/040820/face-aux-calomnies-nous-soutenons-le-strass-et-les-droits-des-travailleuses-du-sexe>

Communications

- 12 novembre cosignature d'une tribune contre les violences faites aux femmes <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/121120/violences-faites-aux-femmes-et-aux-minorites-de-genre-mobilisons-nous-le-25-novembre>

Nos propres médias

- Chaîne du STRASS sur Youtube notamment avec nos émissions « Putopia » par et pour les putes où on parle de l'actualité, culture et métier TDS
- <https://www.youtube.com/channel/UCeAJ79z-QbEqZj1LrpS3P1g>
- Chronique régulière de nos membres dans l'émission « Au Fonds près du radiateur » sur Fréquence Paris Pluriel
- Blog « Ma Lumière Rouge » sur liberation.fr d'un de nos membres <http://ma.lumiere.rouge.blogs.liberation.fr/>
- Site Internet du STRASS <http://strass-syndicat.org/>

Communiqués de presse du STRASS

- 31 Janvier 2020 PPL Avia, pourquoi est-elle dangereuse pour les travailleur·se·s du sexe <https://strass-syndicat.org/actualite/ppl-avia-pourquoi-est-elle-dangereuse-pour-les-travailleuses-du-sexe-en-8-points/>
- 18 mars 2020 Crise du coronavirus : les vies des travailleur·se·s du sexe sont en danger <https://strass-syndicat.org/communiqués-de-presse/coronavirus-vies-des-travailleuses-du-sexe-en-danger/>
- 19 mars 2020 Coronavirus – conseils et infos pour les travailleur·se·s du sexe <https://strass-syndicat.org/actualite/coronavirus-conseils-infos-travailleuses-du-sexe/>
- 27 mars 2020 Face au COVID19 les travailleur·se·s du sexe organisent la solidarité et ont besoin de votre soutien <https://strass-syndicat.org/actualite/face-au-covid19-les-travailleuses-du-sexe-organisent-la-solidarite-et-ont-besoin-de-votre-soutien/>
- 30 mars 2020 Revendications des travailleur·se·s du sexe en période de crise COVID19 <https://strass-syndicat.org/actualite/revendications-des-travailleuses-du-sexe-en-periode-de-crise-covid19/>
- 6 avril 2020 Lettre ouverte au président Macron <https://strass-syndicat.org/communiqués-de-presse/lettre-ouverte-president-emmanuel-macron/>
- 6 avril 2020 Gestion de la cagnotte STRASS destinées aux TDS pour l'urgence COVID19 <https://strass-syndicat.org/actualite/gestion-cagnotte-tds-covid19/>
- 6 avril 2020 Couverture médiatique du travail du sexe en période de crise COVID19 <https://strass-syndicat.org/presses/revue-de-presse/media-travail-du-sexe-crise-covid19/>

Communications

- 12 avril 2020 Vingt années néfastes pour les travailleuses du sexe – le modèle suédois <https://strass-syndicat.org/actualite/vingt-annees-nefastes-pour-les-travailleuses-du-sexe-modele-suedois-fuckforbundet/>
- 13 avril 2020 #4ansloiprostitution – 4 ans de trop : notre colère est intacte, notre mobilisation aussi ! <https://strass-syndicat.org/communiqués-de-presse/4ansloiprostitution-4-ans-de-trop-notre-colere-est-intacte-notre-mobilisation-aussi/>
- 23 avril 2020 Lettre ouverte à l'Obs <https://strass-syndicat.org/actualite/lettre-ouverte-a-lob/>
- 27 avril 2020 Couverture médiatique du travail du sexe en période de crise COVID19 <https://strass-syndicat.org/actualite/media-prostitution-covid19/>
- 28 avril 2020 Pandemos, compilation musicale à pris libre au profit de la cagnotte du STRASS <https://strass-syndicat.org/multimedia/pandemos-compilation-musicale-a-prix-libre-au-benefice-de-la-cagnotte-strass-covid/>
- 13 mai 2020 La prévention et la réduction des risques sur internet mises en danger par la proposition de loi Avia <https://strass-syndicat.org/actualite/la-prevention-et-la-reduction-des-risques-sur-internet-mises-en-danger-par-la-proposition-de-loi-avia/>
- 14 mai 2020 Arrêt des dons et de la distribution de la cagnotte du STRASS <https://strass-syndicat.org/actualite/arret-dons-distribution-cagnotte-strass/>
- 14 juin 2020 PPL violences conjugales, le porno a bon dos <https://strass-syndicat.org/actualite/ppl-violences-conjugales-porno-a-bon-dos/>
- 3 juillet 2020 Conférence de presse : évaluation de la loi de 2016 <https://strass-syndicat.org/actualite/conference-de-presse-evaluation-de-la-loi-de-2016/>

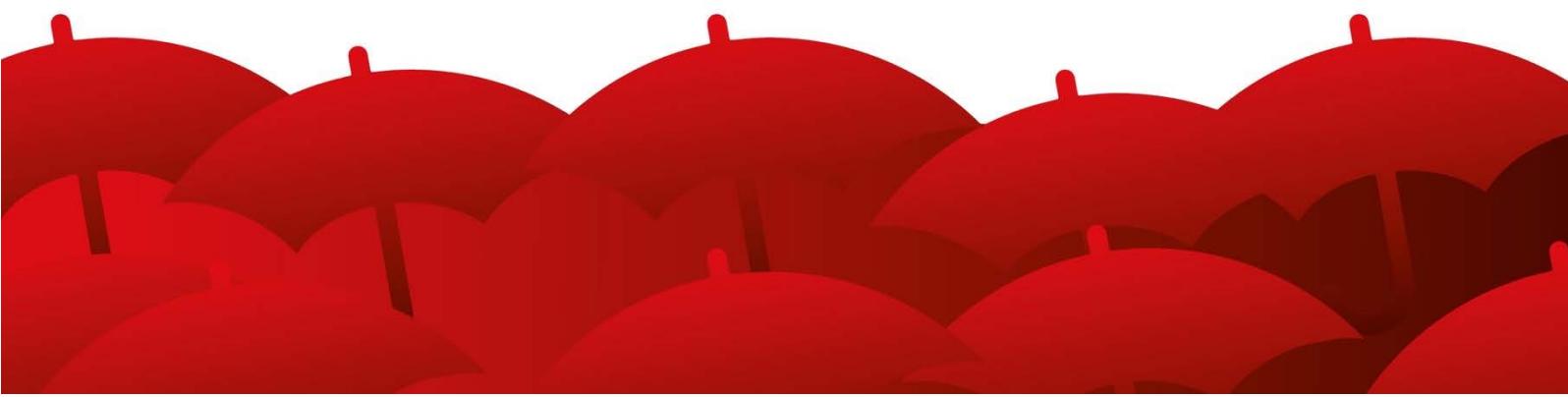
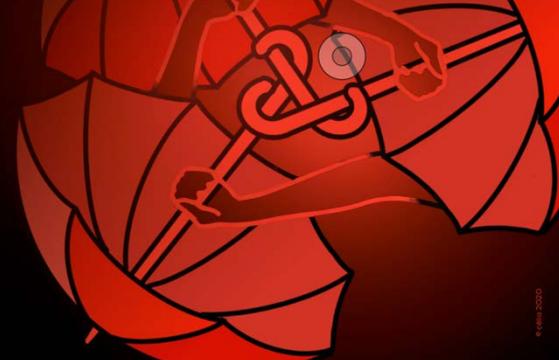
Communications

- 7 juillet 2020 Rapport d'évaluation de la loi de pénalisation des clients <https://strass-syndicat.org/communiqués-de-presse/rapport-associations-communautaires-loi-penalisation-clients/>
- 25 juillet 2020 Viol des travailleur·se·s du sexe, le député MODEM Bruno Millienne doit s'excuser <https://strass-syndicat.org/communiqués-de-presse/communiqué-interasso-millienne-tds/>
- 2 novembre 2020 Confinement : les travailleur·se·s du sexe encore une fois les grand·e·s sacrifié·e·s <https://strass-syndicat.org/communiqués-de-presse/confinement-les-travailleuses-du-sexe-encore-une-fois-les-grandes-sacrifiées/>
- 11 décembre 2020 Lyon, journée internationale contre les violences faites aux travailleur·se·s du sexe <https://strass-syndicat.org/calendrier-du-strass/manifestation/communiqué-lyon-journée-internationale-de-lutte-contre-les-violences-faites-aux-travailleuses-et-travailleurs-du-sexe/>
- 15 décembre 2020 Téléconférence féministe : le travail sexuel au croisement des oppressions <https://strass-syndicat.org/calendrier-du-strass/teleconference-feministe-le-travail-sexuel-au-croisement-des-oppressions/>
- 23 décembre 2020 : Rendez-vous avec le cabinet Moreno : nous faire perdre notre temps c'est nous faire perdre la vie ! <https://strass-syndicat.org/communiqués-de-presse/rendez-vous-avec-le-cabinet-delisabeth-moreno-nous-faire-perdre-notre-temps-cest-nous-faire-perdre-la-vie/>

Le travail sexuel au croisement des oppressions Téléconférence féministe

17 - 20 décembre 2020

organisée par la Fédération Parapluie Rouge
à l'occasion de la journée mondiale
contre les violences faites aux travailleuses du sexe



Fédérations régionales

Contacts référentes locales

Auvergne-Rhône-Alpes : **Cybèle** et **Beryl**

Bretagne et Normandie : **Dorys**

Centre-Val de Loire : **Berthe**

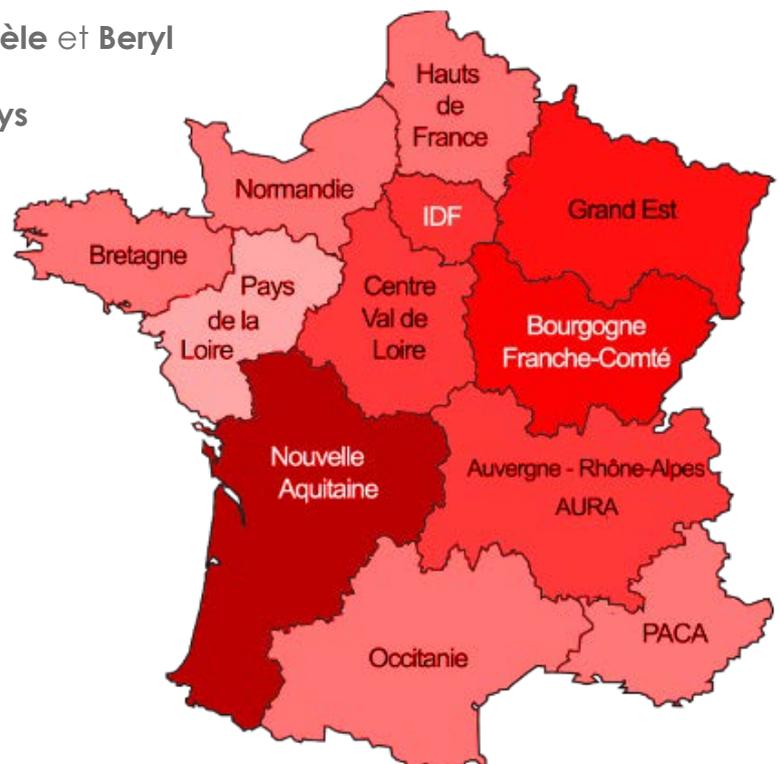
Grand-Est : **Vera**

Hauts de France : **Alex**

Ile de France : **Amar** et **Katie**

Occitanie : **Mirah** et **Jimmy**

Sud/PACA : **Nikki** et **Felipe**



Les fédérations régionales se sont organisées principalement autour de « goûters de puttes », moments d'échanges, d'autosupport et de convivialité, durant lesquels des mobilisations peuvent naître.

En 2020, les fédérations régionales ont dû remplacer certaines rencontres physiques par des réunions virtuelles, mais elles ont maintenu des rendez-vous importants avec de fortes mobilisations par exemple à l'occasion de la journée mondiale contre les violences le 17 décembre.

International

- *6-19 mars participation au Sex Worker's pop up à New York ainsi qu'aux side events de la Commission du statut de la femme des Nations Unies, le programme officiel étant annulé en raison de la crise sanitaire*
- *23-26 septembre - SUMMIT EURO TRABAJO SEXUAL 2020 de Sombrilla Latina (espagnol)*
- *17 décembre Panel sur Sex Work & COVID avec MPACT*

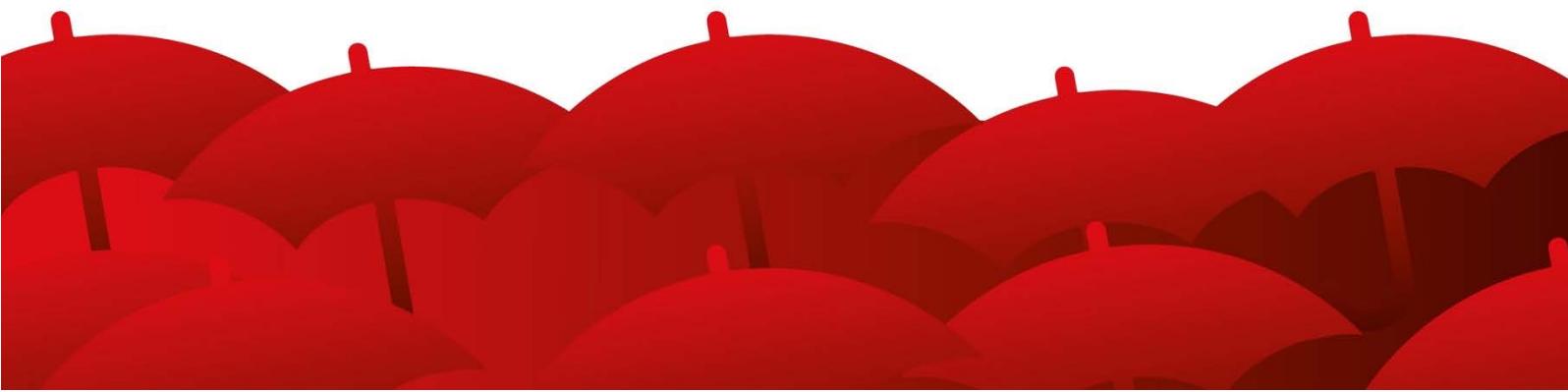


Hommage à Mathilde et Jessyca

Notre salariée chargée du suivi du service juridique est décédée le 27 mai 2020. Mathilde était dévouée auprès de nos membres et des collègues pour leur venir en aide dans leurs démarches administratives et judiciaires. Sa disparition a été un choc immense et nous a rendu très tristes.



Nos pensées vont également aux nombreuses collègues décédées au cours de l'année, en conséquence de la crise sanitaire, de son impact sur la santé physique et mentale, ainsi qu'aux collègues assassinées. Parmi elles, Jessyca Sarmiento a été fauchée par une voiture au bois de Boulogne le 21 février 2020.





STRASS

Syndicat du travail sexuel



www.strass-syndicat.org



contact@strass-syndicat.org



07 60 42 51 80



Syndicatdutravailsexuel



@STRASS_syndicat